Le Plan Régional de Développement des Formations Professionnels (PRDFP)

Après la réalisation par le Conseil régional du plan de formation pour la période 2001-2006, l'année 2006 est consacrée à la concertation en vue de l'élaboration du plan de 5 ans de 2007 à 2011. C'est ce que Monique Ibora, première Vice-Présidente du Conseil régional, chargée de l'emploi, la formation et de l'apprentissage, est venue expliquer aux acteurs de la formation pour lancer la période de concertation.

Le Conseil régional est responsable de la politique de l'apprentissage et de la formation professionnelle depuis 2004 et pas seulement en terme financier mais également en terme de politique. C'est la raison pour laquelle un outil au service de la politique régionale est mis en place en vue de l'appliquer. C'est le PRDFP qui est lié au schéma régional de développement économique.

Il ne s'agit pas seulement de réaliser un plan en collaboration avec tous les acteurs et partenaires mais également de concrétiser des actions.

Le PRDF 2007-2011 entend compléter celui adopté en 2001. Il doit :

- Favoriser l'égalité des chances
- Permettre un meilleur équilibre des territoires
- Contribuer à la mise en œuvre d'une formation individualisée et qualité
- Mettre en perspective la formation et l'emploi
- Développer les partenariats pour une meilleure complémentarité des systèmes.

Le PDRF 2007-2011 s'inscrit dans le Projet régional pour le développement du territoire et contribue à mettre en œuvre une politique de développement durable riche en emplois pérennes et qualifiés.

Plusieurs questionnements et préoccupations sont repérés à ce jour par le Conseil Régional :

- La diversité des territoires et la diversité des réponses éducation / formation.
- L'impact de l'évolution de la Pyramide des âges sur les besoins en formation.
- L'impact du développement attendu de certaines activités sur des besoins de formation
- Les évolutions des dispositifs de formation
- La précarité professionnelle
- Les métiers en tension et les perspectives d'évolution à 5 ou 6 ans.

Pour l'élaboration de ce plan et faciliter la concertation entre les acteurs, en plus des groupes de rencontres territoriales sont mis en place 9 groupes de travail thématique avec des partenaires.

La mise en place de maisons communes emploi / formation.
Une telle maison existe déjà à Bagnères de Bigorre. Une autre ouvrira prochainement à Lourdes et par la suite le Grand Tarbes en sera doté également afin que 95 % du département soit couvert contre 71 % pour l'ensemble de la région. Midi-Pyrénées.

La formation de bergers

Le plan ours mis en place par le ministère de l'Environnement prévoit le gardiennage des troupeaux en montagne. Le centre de formation professionnelle agricole de l'Ariège associé à l'association des pâtres de haute montagne est le seul établissement assurant des formations professionnelles de bergers dans la région Midi-Pyrénées hors circuit des lycées agricoles. En 2006, il y a eu 131 candidats pour 10 places disponibles chaque année (pour 2007, 72 candidats sont déjà inscrits pour obtenir une place en formation).

Si nous suivons l'idée du plan de renforcement de l'ours des Pyrénées, il faudrait au minimum 300 bergers immédiatement.

Interrogée sur cette problématique, Madame Ibora nous précise que :

1/ le Conseil Régional n'a pas été saisi d'un besoin de formation par les services de l'Etat ou par les territoires.

2/ Même si le Conseil Régional mettait des moyens financiers en œuvre, il faudrait trouver les formateurs et les maîtres de stage, sachant que durant 9 mois sur 10 les stagiaires sont sur le terrain avec des bergers expérimentés pour assurer une formation pratique.

Il n'est pas possible de mettre tout ceci en œuvre en quelques mois. Dans tous les cas, le plan gouvernemental n'est pas matériellement applicable.

Louis Dollo